



Déclaration FSU au CSAA du 3 Avril 2024

Monsieur le Recteur, mesdames et messieurs les membres de ce CSA académique,

Le comité social de notre académie se réunit une fois de plus en pleine séquence de mobilisation contre un énième projet gouvernemental.

L'éducation nationale est sous le choc. Le choc de l'annonce. Le choc dominical, de savoir, qu'un décret est publié au Journal officiel le dernier jour de la semaine. En effet, poursuivant ses provocations, le ministère a fait paraître les textes mettant en place les groupes de niveau au collège dans la nuit du 16 au 17 mars, officialisant ainsi la fin du collège unique.

Rappel : en Conseil supérieur de l'Éducation le 8/02/24, les votes étaient unanimes rejeter ces orientations conservatrices et passistes de ce « choc des savoirs ».

Le 20/02/24, l'intersyndicale adressait un courrier à la ministre, demandant l'abandon de cette réforme. En est ressorti une légère cacophonie car si la ministre évoque des groupes de besoin, à certains moments de l'année, Gabriel Attal l'a contredite le lendemain afin de balayer d'un revers de main cette toute relative souplesse. Ainsi sur les trois quarts de l'année au moins, il faudra que les élèves suivent leurs enseignements en français et en mathématiques dans les groupes de niveau. La règle, c'est le groupe, et l'exception, très encadrée c'est la classe. Avec la mise en place de manière expérimentale à la rentrée prochaine (avant une généralisation en 2025) des classes de « prépa 2^{nde} », le DNB devient un examen d'entrée au lycée, faisant barrage à certains élèves, souvent issus des milieux populaires, en 2^{de} GT comme Professionnelle.

Avec cette classe réservée aux élèves ayant échoué au DNB mais qui ne souhaitent aller ni en CAP ni en apprentissage, le ministère veut gérer les flux et redéfinir les finalités du système éducatif : répondre aux besoins de main-d'œuvre peu, voire pas qualifiée de nombreux secteurs économiques. La FSU continue donc de revendiquer avec force l'abandon de la réforme et de toutes ses mesures qui ne feront que creuser les inégalités et désorganiser les conditions de travail des personnels. Nous appelons à poursuivre la mobilisation des 1^{er} février, 19 mars et 2 avril contre le choc des savoirs. La nouveauté sur le sujet sera de donner la possibilité à nos collègues du 1^{er} degré ou à nos collègues retraités de venir mettre en place cette réforme car il manque de « bras ». La FSU condamne ces nouvelles mesures qui, cette fois, touchent aux statuts et en annoncent d'autres avec un corps unifié d'enseignants de la maternelle à la troisième.

Revendication de la FSU concernant les salaires : il y a urgence ! Les mesures de 2023 n'ont même pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces 15 dernières années. La prime d'attractivité conduit à un aplatissement des début et milieu, de carrières. Après avoir supprimé l'échelon spécial et le contingentement sous la pression syndicale, le ministère en tire prétexte pour rendre l'accès à la classe exceptionnelle opaque et arbitraire : aucune contestation n'est possible. L'arnaque du Pacte est confirmée : attaque contre le statut, charge de travail sans revalorisation.

La FSU exige une augmentation immédiate de 10 % du point d'indice, un plan pluriannuel de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, une revalorisation des carrières, l'abandon du Pacte et le transfert des sommes prévues vers des mesures sans contreparties.

Et contre la smicardisation à l'œuvre des traitements des personnels hors enseignant.es - des catégories B et C notamment - il faut reconstruire les grilles et intégrer les primes dans le traitement indiciaire.

Notre CSA de ce jour examine les créations et suppressions de postes de l'académie. Des postes sont supprimés à tous les niveaux : EREA 1 poste d'enseignant éducateur en internat, 3 postes administratifs et nous perdons 35 postes d'enseignant dans notre académie à la prochaine rentrée : 11 dans l'Aisne, 9 dans l'Oise et 15 dans la Somme. La répartition prévoit des suppressions en LGT au nombre de 34 et une en LP. Parmi ses suppressions il y aura 13 mesures de carte scolaire dans notre académie. Les disciplines les plus impactées par perte de postes sont les mathématiques : 8, les S2I : 7, les lettres (classiques comme modernes) 6, ou encore l'économie gestion (financière, marketing, comptable) 5 postes. Ce qui nous semble inquiétant, est le nombre de postes supprimés

dans certains lycées en une seule fois : 5 au lycée Gay Lussac de Chauny (déjà très impacté ces dernières années), et au lycée Pierre Mendès France de Péronne. Nous constatons la perte de 3 postes aux lycées de Michelis et de Thuillier à Amiens. Enfin nous sommes surpris que cette année à nouveau, un poste de physique-chimie du lycée Boucher de Perthes apparaisse comme « supprimé » alors que le CA a adopté, par un vote majoritaire, un amendement au TRMD pour le maintien de ce poste. Ce vote suivait la non-adhésion et le vote contre du TRMD proposé par le chef d'établissement. La FSU demande des explications à ce sujet.

Concernant votre projet global de redéploiements d'emplois administratifs à l'ordre du jour de ce CSAA, la FSU considère qu'il n'a rien ni de raisonnable ni d'approprié à la situation des établissements scolaires de notre académie comme nous vous l'avons écrit dans le cadre de la préparation de cette séance ; après vous l'avoir dit deux fois dans les GT préparatoires.

En effet, redéployer autant d'emplois nécessite – puisque la dotation ministérielle est en baisse de 2 emplois pour la rentrée prochaine – de retirer ces emplois de bon nombre d'établissements. Et cela dans un contexte marqué par un douloureux déploiement d'Op@le, une réforme des bourses scolaires du 2nd degré à venir, des charges nouvelles qui relèvent de la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle...

Sans parler évidemment du besoin en personnels, toutes filières confondues, pour gérer les situations de crises inédites à ce niveau pour bon nombre d'équipes concernées.

Nous vous demandons donc, monsieur le recteur, de surseoir à votre projet global de redéploiement – les 10,5 ETP à retirer – et à étudier précisément nos propositions pour que les demandes de renfort qui vous parviendraient soient satisfaites.

Ce contexte global défavorable aux emplois hors enseignants en général et administratifs en particulier est d'ailleurs d'un cynisme absolu. Que notre académie soit contrainte de rendre des emplois dans cette situation montre le peu de cas qui est fait à Bercy comme à la direction du ministère de l'implication des personnels des filières ATLSS au bon fonctionnement de notre éducation nationale et au service rendu quotidiennement à nos élèves. Inacceptable pour la FSU !

Comme les années précédentes la FSU continue de dénoncer la prolifération des SPEA (15) qui porte atteinte au droit à la mutation. Si certains postes nécessitent à juste titre d'être profilés car une compétence particulière est indispensable, comme le FLS, les autres postes créés correspondent à des compétences attestées par l'obtention de nos concours. Ces créations incitées par le ministère et validées par la direction académique, octroient de fait aux personnels de direction le recrutement de leurs enseignants. Certaines créations interrogent toujours fortement la pertinence pédagogique, comme en arts appliqués ou en éducation musicale uniquement parce qu'ils sont localisés sur la ville d'Amiens. Même en lycée professionnel amiénois les postes sont profilés. Nous craignons que tous les postes de cette si belle ville soient ainsi bloqués car profilés ! Un autre fonctionnement est possible, cette année un poste en documentation vient d'être « déprofilé ». La FSU souhaite le souligner.

Afin de fidéliser les personnels non titulaires, la FSU demande que la trentaine de MA de l'académie d'Amiens qui est bloquée à l'échelon 8, depuis parfois de longues années, puisse avoir une poursuite de carrière en étant intégrée dans la grille des contractuels de 1^{ère} catégorie. Et ceux d'autant plus qu'avec la réforme des retraites, la carrière s'est encore allongée. Ces revendications seront aussi portées au niveau ministériel par notre fédération.

La FSU souhaite attirer votre attention sur le cas d'une collègue CPE à qui l'on a demandé de se rendre sur son lieu de travail pendant les intempéries et ce malgré vos recommandations de prudence. Elle s'est cassé le coude : accident de travail. Elle a repris le travail mais a des soucis de rotatif. La deuxième situation qui nous préoccupe est celle des collègues du LP Château-Pôtel. Ils ne comprenaient pas les mesures d'autorité concernant le petit matériel de l'établissement, mais apparemment ils viennent de comprendre. Le lycée serait mis sous tutelle. Madame la DASEN de l'Aisne vient d'être alertée. La FSU vous demande une grande bienveillance pour ces deux situations.

Et enfin nous terminerons notre déclaration, avec les menaces d'attentats que notre académie a subit par le biais de nos espaces numériques de travail (ENT). Lundi 25 mars les établissements « ciblés » ont donc rouvert avec une sécurisation par la police, la gendarmerie et les équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale. Dans certains cas, des « cellules d'écoute » à destination des élèves ont été mis en place. Les accès à la

messagerie de l'ENT ont par ailleurs été suspendus jusqu'à nouvel ordre. La FSU remercie les services du rectorat pour leur réactivité. Cependant nous constatons que la « vitrine » du numérique n'est toujours pas sécurisée. Le recours à ces logiciels ne garantit pas une uniformité, ni une stabilité dans le temps, aux personnels, aux élèves et aux familles. L'enjeu est la maîtrise par la puissance publique des outils numériques utilisés au quotidien qui, à l'instar de Pronote, stockent des données considérables, y compris sensibles : identités, coordonnées, santé (absences), emplois du temps, messages... La FSU demande donc une grande vigilance sur ce sujet.